

REMBOURSEMENTS DES FRAIS D'ARBITRAGE

SAISON 2017 / 2018

Suite au vote de l'AG de juin 2017, les frais d'arbitrages, sur désignation du Comité, seront directement remboursés, avant la rencontre, aux arbitres par le club recevant pour les catégories adultes comme pour les catégories jeunes.

✓ FRAIS KILOMETRIQUES

En cas de litige, la Commission d'Arbitrage et toute autre instance compétente se baseront sur une recherche d'itinéraire sur le site « Via Michelin » (« trajet conseillé »).

Le lieu à prendre en compte est celui du domicile de l'arbitre, sauf si celui-ci est hors département. Dans ce cas, c'est le lieu de résidence du club qui doit être pris en compte.

La somme indiquée sur la FDME, et donc sur la feuille de frais de l'arbitre, doit être exacte (**pas d'arrondis !!!**). Exemple : 66 kms en solo = 23,10€.

Arbitres « Solo »

Distance Aller-Retour	Frais
Jusqu'à 20 kms	Forfait de 7€
Plus de 20 kms	0,35€ /km

Arbitres « en binôme »

Lors de l'AG de juin 2017, il a été décidé de passer aux « frais réels ». Pour les arbitres en binôme, un seul véhicule sera remboursé du lieu de domicile jusqu'au lieu de la rencontre selon les mêmes modalités qu'un arbitre « Solo » (voir ci-dessus).

Pour l'arbitre ne prenant pas son véhicule jusqu'au lieu de la rencontre, les kilomètres entre le domicile (ou le club si l'arbitre réside hors département) et le lieu de RDV seront remboursés selon les mêmes modalités qu'un arbitre « Solo » (voir ci-dessus).

Exemple : un binôme désigné à Valognes, dont l'un des arbitres réside à Cherbourg et l'autre à Tourlaville, aura par exemple comme point de RDV la zone commerciale de La Glacière.

L'arbitre qui utilise son véhicule aura des frais kilométriques de 0,35€ x le nombre de kilomètres entre son domicile et le lieu de la rencontre (car distance aller-retour supérieure à 20kms).

L'arbitre qui laisse son véhicule à La Glacière aura des frais kilométriques de son domicile à La Glacière (7€ si distance aller-retour inférieure à 20kms ou 0,35€ x le nombre de kilomètres si distance aller-retour supérieure à 20kms).

Si les arbitres décident de se rejoindre directement sur le lieu de la rencontre, la règle s'applique quand même.

Dans le même exemple : un des arbitres touche la totalité de ses frais kilométriques et l'autre de son lieu de résidence jusqu'à La Glacière.

Toute fraude avérée sera sanctionnée selon le règlement de la CTA Normandie.

En cas de doute, adresser un mail à l'EDA 50 : 5950000.cda@ffhandball.net

✓ **INDEMNITES DE MATCH**

	Compétitions	Masculins	Féminins
SENIORS	Excellence Départementale	23,00 €	23,00 €
	Coupe du Comité / Challenge Roger Jeanne	23,00 €	23,00 €
	Finale Coupe du Comité / Challenge Roger Jeanne	30,00 €	30,00 €
	Honneur Départementale	18,00 €	18,00 €
JEUNES	Jusqu'en -19 ans	15,00 €	15,00 €
Coupe de France Départementale		23,00 €	23,00 €